

## COLS-CRAVATES

ET

## LINGERIE POUR HOMMES ET POUR FEMMES.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

## I

La Classe 37 de l'Exposition universelle de 1878 a eu pour mission de s'occuper des *Accessoires du vêtement*. Cette dénomination répond-elle exactement à la réalité des faits et peut-elle s'appliquer à tous les produits que cette Classe a présentés au public? Il est évident que les boutons, les éventails, les parapluies, les bretelles, sont des *accessoires du vêtement*; mais, quand il est question de la chemiserie, de la bonneterie, ne s'agit-il pas du vêtement lui-même? Peut-on dire que la chemise, que le tricot de laine, que le jupon, soient des accessoires de notre costume? Personne n'oserait le soutenir. Nous n'ignorons pas combien il est difficile d'établir, pour chaque industrie, une catégorie spéciale, de grouper les produits humains dans des classes déterminées et sous des rubriques claires et nettes. Si cette difficulté existe dans les grandes industries, combien est-elle plus sensible quand il s'agit d'industries qui ne sont pas séparées les unes des autres par des lignes de démarcation réelles. Leur domaine n'est pas circonscrit, leurs contours sont si vagues et leurs frontières si élastiques, que les empiètements de l'une sur l'autre semblent légitimes et naturels et que personne n'en manifeste la plus légère surprise.

Tel est le cas des industries dont nous avons à nous occuper.

Quoi qu'il en soit, et tout en reconnaissant combien il est malaisé de leur donner une dénomination qui s'applique à elles seules et les définisse, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les industries des cravates et de la lingerie ne sont pas, à proprement parler, des accessoires du vêtement. Elles sont, non pas seulement une partie du vêtement, mais composent le vêtement